

**Extrait du registre des Délibérations**  
**Séance du 9 novembre 2023**

**Convocation : 30 octobre 2023 Date d'affichage : 30 octobre 2023**

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf novembre à dix-neuf heures à Montmelard - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Olivier LORNE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	-
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY M. Marcel RENON Mme Séverine DEBIEMME
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de SAINT LEGER /LA BUSSIÈRE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	M. Cédric GRANDPERRET
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA Mme Cécile CHUZEVILLE M. Damien THOMASSON
Commune de TRAMBLY	M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	Mme Chantal WALLUT
Commune de VEROSVRES	M. Eric MARTIN

Nombre de délégués en exercice : 25    Nombre de délégués présents : 22

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

**Secrétaire : Monsieur Jacques CHORIER**

Étaient Excusés : M. Gilles LAMETAIRIE (Bourgvilain), M. Philippe HILARION (La Chapelle du Mont de France), Mme Nathalie LAPALUS (Matour), M. Jean PIEBOURG (Navour S/Grosne)

Pouvoir : M. Gilles LAMETAIRIE à M. Olivier LORNE, Mme Nathalie LAPALUS à M. Patrick CAGNIN, M. Jean PIEBOURG à Mme Fabienne PRUNOT

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : M. Gilles PARDON (Saint Léger /la Bussière), Mme Maud GAND (Saint Point), M. Christophe BALVAY (Trambly).

**Rénovation performante du bâtiment communautaire situé à**  
**Dompierre-les-Ormes**  
**Demande de subventions**

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/12/2023

Application agréée E-legalite.com

\_DE-071-200071645-20231109-2023\_55-DE

**DELIB 2023-55**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2016 12-15 002 du 15 décembre 2016 actualisé relatif à la création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB) le 1er janvier 2017,

Vu la délibération n° 2021-109 du 14 décembre 2021 approuvant le projet de réhabilitation du bâtiment, situé sur la parcelle E 881 à Dompierre les Ormes - zone d'activités des Prioies, afin d'y accueillir les services communautaires, un espace de coworking ainsi que de nouvelles entreprises,

Le Président rappelle que le coût prévisionnel des travaux de réhabilitation performante du bâtiment communautaire situé à Dompierre-les-Ormes s'élève à 2 596 806,23 € H.T.

Le plan de financement se décompose comme suit :

### 1. Réhabilitation du bâtiment pour les bureaux communautaires, un espace de coworking et un local professionnel

Dépenses	Montant
Achat terrain + frais	351 635,23 €
Maîtrise d'oeuvre SETAN	74 510,00 €
Travaux	1 925 200,00 €
Missions de contrôle technique	4 939,00 €
Coordination SPS	3 599,50 €
Diagnostic amiante	1 935,00 €
Diagnostic structurel	4 348,68 €
<b>Total dépenses en € H.T.</b>	<b>2 361 818,73 €</b>
TVA 20 %	472 363,75 €
<b>Total dépenses en € T.T.C.</b>	<b>2 834 182,48 €</b>

Recettes	Montant en €	Part du montant du projet
DETR 2022	616 389,00 €	26%
Département 71 - Projets territoriaux structurants	250 000,00 €	11%
Département 71 - AAP 2023	120 000,00 €	5%
Emprunt/Autofinancement	1 375 429,73 €	58%
<b>TOTAL</b>	<b>2 361 818,73 €</b>	<b>100%</b>

### 2. Création d'une chaufferie bois

Dépenses	Montant
Etude de faisabilité	3 937,50 €
Maîtrise d'oeuvre	11 550,00 €
Chaufferie bois	219 500,00 €
<b>Total dépenses en € H.T.</b>	<b>234 987,50 €</b>
TVA 20 %	46 997,50 €
<b>Total dépenses en € T.T.C.</b>	<b>281 985,00 €</b>

Recettes	Montant en €	Part du montant du projet
ADEME - Fonds chaleur - Etude de faisabilité	2 756,25 €	1%
Emprunt/Autofinancement	232 231,25 €	99%
<b>TOTAL</b>	<b>234 987,50 €</b>	<b>100%</b>

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/12/2023

Application agréée E-impôts.com

\_DE-071-200071645-20231109-2023\_55-DE

**DELIB 2023-55**

Le Président informe le Conseil communautaire que le projet, qui intègre des travaux de rénovation énergétique performante, est éligible à différentes aides, notamment :

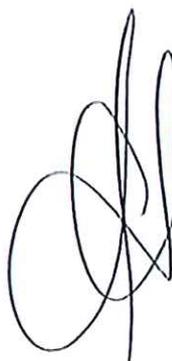
- Le volet « Recyclage foncier » du Fonds vert,
- Le dispositif Effilogis et l'aide à l'investissement pour la création d'une chaufferie bois de la Région Bourgogne Franche Comté,
- Le Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) porté par le SYDESL.

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **REAFFIRME** son accord pour la réalisation du projet de réhabilitation du bâtiment, situé sur la parcelle E 881 à Dompierre les Ormes - zone d'activités des Prioles, afin d'y accueillir les services communautaires, un espace de coworking ainsi que de nouvelles entreprises d'un montant prévisionnel de 2 596 806,23 € H.T.,
- **VALIDE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **SOLLICITE** une aide du Fonds vert au titre du volet « recyclage foncier »,
- **SOLLICITE** auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté une subvention au titre du programme Effilogis,
- **SOLLICITE** auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté une subvention au titre de l'aide à l'investissement pour la création d'une chaufferie bois,
- **SOLLICITE** auprès du SYDESL une subvention au titre du Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) pour la création d'une chaufferie bois,
- **DIT** que le montant de ces dépenses est inscrit au budget principal de la Communauté de communes,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait le même jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Rémy MARTINOT



REÇU EN PREFECTURE

le 07/12/2023

Application agréée E-legalite.com

\_DE-071-200071645-20231109-2023\_55-DE

DELIB 2023-55